HOUSING REGISTRIES OFFICE

JANUARY 1987
JUNE 1988

Match & Share
Seniors Homesharing Program

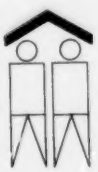

The Accessible Housing Registry
A Homelink Centre

RMOC
Planning Dept., Oct., 1988

TABLE OF CONTENTS

I. INTRODUCTION

II. MATCH AND SHARE — PAGE

A. OVERVIEW 1

B. COMMUNITY AWARENESS PROGRAM 2

C. PROFILE OF MATCHES 3

D. A VOLUNTEER'S PERSPECTIVE 6

E. FUNDING 8

F. CONCLUSION 9

III. THE ACCESSIBLE HOUSING REGISTRY - A HOMELINK CENTRE

A. INVENTORY AND SURVEY 10

B. CONSUMER PROFILE 12

C. HOMELINK 16

D. CONCLUSION 17

IV. HOUSING REGISTRIES ADVISORY COMMITTEE

V. APPENDIX

ANNUAL REPORT

JANUARY 1987 TO JUNE 1988

INTRODUCTION

THE HOUSING REGISTRIES OFFICE IS EMERGING FROM AN EXTREMELY BUSY EIGHTEEN MONTH PERIOD.

THE MATCH AND SHARE HOMESHARING PROGRAM HAS BENEFITTED FROM A COMMUNITY AWARENESS PROGRAM RESULTING IN A GREATER NUMBER OF INQUIRIES AND SUBSEQUENT MATCHES.

THE ACCESSIBLE HOUSING REGISTRY ENTERED INTO AN AGREEMENT WITH THE ONTARIO OFFICE FOR DISABLED PERSONS ON APRIL 1st, 1988 TO BECOME A HOMELINK CENTRE. THIS PILOT PROJECT WILL BE FUNDED FOR 2 YEARS. FIVE HOMELINK CENTRES ARE NOW IN OPERATION THROUGHOUT ONTARIO.

THIS REPORT WILL CONSIDER EACH PROGRAM SEPARATELY.

MATCH AND SHARE
SENIORS' HOMESHARING PROGRAM

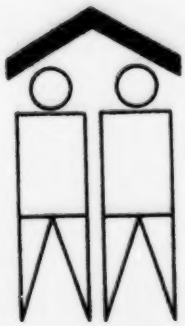

A PROGRAM FUNDED BY :
REGIONAL MUNICIPALITY OF OTTAWA-CARLETON
MINISTRY OF HOUSING

MATCH AND SHARE SENIORS' HOMESHARING PROGRAM

INTRODUCTION

THOSE OF US INVOLVED IN HOMESHARING ASSUME, AT TIMES, THAT EVERYONE "KNOWS" ABOUT HOMESHARING AND WE PERHAPS GIVE TOO BRIEF AN EXPLANATION OF THE CONCEPT. IN ORDER TO OVERCOME THIS OVERSIGHT A GENERAL DESCRIPTION OF THE PROGRAM AND AN HISTORICAL PERSPECTIVE FOLLOWS.

HOMESHARING AGENCIES EXIST TO LINK UNRELATED PEOPLE FOR THE PURPOSE OF SHARING ACCOMMODATION. THE MATCH AND SHARE SENIORS' HOMESHARING PROGRAM IS GEARED TO OUR SENIOR POPULATION IN AS MUCH AS ONE PERSON IN ANY MATCH OR HOUSEHOLD MUST BE OVER THE AGE OF 55. IT IS AN INTERGENERATIONAL PROGRAM APPEALING TO PEOPLE OF ALL AGES, YOUNG AND OLD.

THE MATCH AND SHARE SENIORS' HOMESHARING PROGRAM WAS INITIATED IN OCTOBER 1984 BY THE HOMES FOR THE AGED COMMITTEE OF MANAGEMENT. THIS COMMITTEE WAS EXPLORING OPTIONS IN HOUSING FOR SENIORS. HOMESHARING WAS THE APPROACH THEY DECIDED TO EXPLORE.

IN FEBRUARY 1985, THE FIRST CO-ORDINATOR WAS HIRED. SINCE THAT TIME THE PROGRAM HAS GROWN AND ACHIEVED ITS PLACE WITHIN THE COMMUNITY.

THE LAST 18 MONTH PERIOD HAS SEEN THE NUMBER OF INQUIRIES GROW TO 1500. THESE INQUIRIES ARE REQUESTS ABOUT HOMESHARING OR OTHER HOUSING OPTIONS FOR SENIORS, SINGLES, AND SINGLE PARENT FAMILIES.

COMMUNITY AWARENESS

A HOTLINE WAS INTRODUCED TO MONITOR AND ESTABLISH A CONTROL POINT IN ORDER TO EVALUATE THE COMMUNITY AWARENESS PROGRAM.

IN THE FALL ØF 1986, THE CITY OF OTTAWA AND THE REGIONAL MUNICIPALITY OF OTTAWA-CARLETON INITIATED AN INNOVATIVE HOMESHARING AWARENESS PROGRAM, WHOSE MANDATE WAS TO INFORM THE PUBLIC ABOUT THE EXISTENCE AND THE PURPOSE OF HOMESHARING. ADDITIONALLY, THE PROGRAM WAS DESIGNED TO "SELL" THIS CONCEPT AS A HOUSING ALTERNATIVE TO THE THREE GROUPS THAT COULD BENEFIT FROM THE PROGRAM: i.e. SENIORS, FAMILIES AND SINGLES.

BASED ON THE GUIDING PRINCIPLE THAT " A PRODUCT IS NOT IN DEMAND UNTIL PEOPLE KNOW IT EXISTS", A COMPREHENSIVE PUBLICITY CAMPAIGN WAS LAUNCHED. INCLUDED IN THE MARKETING OF THE HOMESHARING IDEA WERE FEATURES ON RADIO AND TV, AND ARTICLES IN A VARIETY OF MAGAZINES AND NEWSPAPERS. SEMINARS AND WORKSHOPS (IN ENGLISH AND FRENCH), WERE CONDUCTED FOR COUNSELLORS AND SOCIAL WORKERS AS WELL AS USER-GROUPS. EVERY OPPORTUNITY FOR EXPOSURE WAS SEIZED, FROM PARTICIPATION DAY AT THE CONGRESS CENTRE, TO DISPLAYS IN SHOPPING MALLS. AN AD ON THE OTTAWA-CARLETON TRANSIT SYSTEM SPARKED A HIGH LEVEL OF INTEREST, AS DID A HUMAN INTEREST STORY IN THE OTTAWA CITIZEN'S "BROWN'S BEAT".

BY THE CLOSE OF BUSINESS, MAY 1988, A BUSY 12 MONTH COMMUNITY AWARENESS PROGRAM CAME TO AN END. THERE HAD BEEN 900 INQUIRIES DIRECTLY ATTRIBUTABLE TO THE AWARENESS PROGRAM AND A RECORD NUMBER OF MATCHES (CLOSE TO 50) HAD TAKEN PLACE IN THE MATCH AND

SHARE PROGRAM. (A GREAT PROPORTION OF THE MORE THAN 180 MATCHES IN THE YMCA'S PROGRAM FOR FAMILIES AND SINGLES CAN ALSO BE TRACED TO THE AWARENESS PROGRAM).

THE OTTAWA-CARLETON AWARENESS PROGRAM IS CLEARLY AN IMPORTANT PILOT FOR THE OTHER HOMESHARING PROGRAMS IN ONTARIO (AS WELL AS A NOVICE PROGRAM IN GATINEAU). INFORMATION CONTINUES TO BE SHARED WITH A NUMBER OF THEM AS WELL AS WITH THE MINISTRY OF HOUSING'S CONSERVATION UNIT.

ALTHOUGH THE COMMUNITY AWARENESS PROGRAM TERMINATED IN MAY 1988, PUBLICITY WILL STILL CONTINUE BUT AT A MORE MODEST LEVEL.

MATCHES

IN THE LAST 18 MONTHS, JAN/87 TO JUNE/88, 60 MATCHES WERE FACILITATED THROUGH THE MATCH AND SHARE PROGRAM. THIS TRANSLATES INTO APPROXIMATELY 150 PEOPLE TAKING PART IN A HOMESHARING ARRANGEMENT. AS TWENTY (20) OF THE HOUSING PROVIDERS HAD NOT SHARED WITH ANYONE BEFORE, THE EFFECT OF THESE MATCHES IS THE CREATION OF 20 NEW HOUSING UNITS.

THE NUMBER OF INQUIRIES RECEIVED FAR EXCEEDS THE NUMBER OF MATCHES. SOME PEOPLE DECIDE TO WITHDRAW FROM THE PROGRAM AFTER THE FIRST INQUIRY,WHILE OTHERS REALIZE THAT THEY WOULD RATHER LIVE ALONE, AFTER THEY HAVE VISITED AND TALKED WITH PROSPECTIVE HOMESHARERS. STILL OTHERS ARE DISCOURAGED FROM PARTICIPATING BY STAFF AND VOLUNTEERS DUE TO OVERRIDING PERSONAL AND/OR MEDICAL PROBLEMS. IT MUST BE EMPHASIZED THAT HOMESHARING IS NOT MEANT FOR

EVERYONE, AND AT TIMES CLIENTS MUST GO THROUGH THE PROCESS TO DISCOVER THIS FOR THEMSELVES. STAFF ENSURES THAT EACH CLIENT WHO CALLS WILL RECEIVE THE NECESSARY INFORMATION IN A HOLISTIC MANNER. REFERRALS ARE MADE TO OTHER AGENCIES ON A DAILY BASIS IN ORDER TO SATISFY CLIENT REQUESTS.

A BRIEF OVERVIEW OF THE 60 MATCHES REVEALS:

51% (OR 76 PEOPLE) ARE +55 OF AGE
22% (OR 50 PEOPLE) ARE OVER 70 YEARS OF AGE
53% (OR 84 PEOPLE) ARE FEMALE

FOR THE PROVIDERS:

100% (OR 60 INDIVIDUALS) ARE +55 OF AGE
88% (OR 53 INDIVIDUALS) ARE FEMALE
12% (OR 7 INDIVIDUALS) ARE MALE

FOR THE SEEKERS:

47% (OR 28 INDIVIDUALS) ARE +55 OF AGE
50% (OR 30 INDIVIDUALS) ARE FEMALES
50% (OR 30 INDIVIDUALS) ARE MALES
52% (OR 31 MATCHES) ARE INTERGENERATIONAL MATCHES.

AFTER THE 18 MONTHS 33% (OR 20 MATCHES) ARE STILL INTACT.

THE TOTAL NUMBER OF MATCHES SINCE THE PROGRAM'S INCEPTION IN OCTOBER 1984 IS 143 OR APPROXIMATELY 360 PEOPLE IN A HOMESHARING ARRANGEMENT (SEE ANNUAL REPORT 1984-86).

REASONS FOR TERMINATION OF MATCHES VARY. IN THE MATCH AND SHARE PROGRAM THERE APPEARS TO BE DIFFERING REASONS FOR BOTH PROVIDERS AND SEEKERS. FOR MANY OF THE SENIOR PROVIDERS, DETERIORATING HEALTH OR ADMISSION TO A LONG-TERM CARE FACILITY IS A MAJOR REASON. FOR THE SEEKERS WHO ARE GENERALLY YOUNGER, SOME MATCHES

HAVE A PREARRANGED LENGTH (eg. STUDENT ACCOMMODATION), OR IN SOME CASES THE INDIVIDUAL EXPERIENCES A CHANGE IN PERSONAL CIRCUMSTANCES, AND MUST LEAVE THE ARRANGEMENT. SOME HAVE MOVED OUT FOR POSITIVE REASONS, SEEKING MORE INDEPENDENT LIVING, OR SIMPLY THEY HAVE MOVED AWAY FROM THE AREA.

THE FOLLOWING ARE BRIEF PROFILES OF MATCHES FACILITATED OVER THE PAST 18 MONTHS.

* AN 88 YEAR OLD FEMALE PROVIDER IN HER OWN HOME WHO FEELS MORE SECURE WITH SOMEONE THERE OVERNIGHT, MATCHED WITH A 29 YEAR OLD FEMALE WHO WORKS PART-TIME AS A HOMEMAKER.

* AN 86 YEAR OLD FEMALE PROVIDER IN HER OWN HOME COULD NOT BE ALONE AT NIGHT, MATCHED WITH A 70 YEAR OLD WOMAN WHO WAS HOMELESS AT THE TIME OF THE MATCH.

* A 76 YEAR OLD MALE PROVIDER IN HIS OWN HOME WHO NEEDED HELP WITH LIGHT HOUSEKEEPING AND REQUIRED SOME COMPANIONSHIP WAS MATCHED WITH A 29 YEAR OLD MALE. THIS MATCH LASTED OVER 1 1/2 YEARS UNTIL THE DEATH OF THE PROVIDER.

* A 55 YEAR OLD FEMALE PROVIDER LIVING IN AN APARTMENT WHO COULD BENEFIT FROM THE FINANCIAL HELP OF A HOMESHARER WAS MATCHED WITH A 39 YEAR OLD WOMAN LEAVING AN ABUSIVE MARRIAGE. A SON OF 7 WHO WAS EXPERIENCING BEHAVIOURAL PROBLEMS WAS INVOLVED IN THE MATCH EVERY OTHER WEEKEND.

* A COUPLE IN THEIR FIFTIES IN THEIR OWN HOME OPENED THEIR HOUSE TO A SENIOR GENTLEMAN OF 75. THIS MAN HAD BEEN

DEFRAUDED OF ALL HIS POSSESSIONS AND WAS HOMELESS AT THE TIME. HE RECEIVES HIS FOOD, LAUNDRY, BUT MOST IMPORTANT COMFORT, STABILITY AND SECURITY FROM THIS LOVING COUPLE.

VOLUNTEERS

VOLUNTEERS PLAY AN INTEGRAL ROLE IN THE OPERATION OF THE MATCH AND SHARE PROGRAM. THE MATCH AND SHARE VOLUNTEERS HAVE BEEN WITH THE PROGRAM OVER 2 1/2 YEARS. THEY CONDUCT MOST HOME ASSESSMENTS AND ATTEND STAFF MEETINGS EVERY OTHER WEEK. RECENTLY, REGIONAL COUNCIL APPROVED A PROPOSAL TO PAY THE VOLUNTEERS $35.oo PER INTERVIEW. THE MATCH AND SHARE VOLUNTEERS HAVE EDUCATIONAL BACKGROUNDS IN SOCIAL WORK, GERONTOLOGY AND EXTENSIVE SKILLS IN INTERVIEWING.

VALERIE MANSFIELD, ONE OF OUR VOLUNTEERS, DESCRIBES HER EXPERIENCES THIS WAY:

"THREE YEARS AGO, WHEN I FIRST HEARD OF THE FORMATION OF A NEW AGENCY, MATCH AND SHARE, WHOSE PRIMARY PURPOSE WAS TO KEEP PEOPLE OVER THE AGE OF 55 IN THEIR OWN HOMES AS LONG AS POSSIBLE, I WAS DELIGHTED. IT SEEMED SUCH A SENSIBLE IDEA.

"NEARLY EVERYONE IS HAPPIEST IN THEIR OWN HOME ENVIRONMENT, BUT THERE COMES A TIME FOR MANY AS THEY GROW OLDER, WHEN, EITHER THROUGH LONELINESS, HEALTH OR FINANCIAL PROBLEMS THEY NEED HELP TO STAY IN THEIR OWN HOMES, AND THE IDEA OF SHARING THE

ACCOMMODATION AND SHARING THE PROBLEMS, PROVED ATTRACTIVE TO MANY OF THOSE WHO CONTACT MATCH AND SHARE.

"WHEN THE CO-ORDINATOR, SHARON PEEBLES, AND THE THREE INTERVIEWERS MEET TO DISCUSS THE PROVIDERS AND SEEKERS THAT THEY HAVE INTERVIEWED IN THE PAST TWO WEEKS - THERE QUITE OFTEN SEEMS TO BE MATCHES MADE HEAVEN - THE SAME INTERESTS, THE SAME BACKGROUND, THE FINANCIAL ARRANGEMENTS AGREEABLE, BUT THE PROVIDER LIVES IN BRITTANIA AND THE SEEKER WISHES TO LIVE IN CENTRETOWN.

"SO, WE QUICKLY REALIZED HOW INFLEXIBLE MANY PEOPLE WERE IN WHAT SEEMED (TO US) SUCH MINOR INCONVENIENCES, LOCATION, PETS, SMOKING, ETC., WHEN THE ALTERNATIVE IS OFTEN, THE GIVING UP OF THEIR HOMES AND MOVING INTO SOME KIND OF CARE FACILITY.

"ALL OF WHICH MEANS THAT WHEN WE DO GET A SUCCESSFUL MATCH, AND THERE HAVE BEEN MANY OF THEM, THERE IS A GREAT FEELING OF ELATION AMONGST US AND THROUGH SHARON, WHO DOES SUCH A LOT OF THE FOLLOW-UP WORK, WE LIKE TO KEEP IN TOUCH AND KNOW HOW THINGS ARE PROGRESSING WITH "OUR MATCHES".

"IT IS A MARVELLOUS PROGRAM; IT APPEALS TO PEOPLE

FROM MANY DIFFERENT ETHNIC, FINANCIAL AND SOCIAL BACKGROUNDS, BUT IT'S CLEAR WE HAVE TO PERSUADE THE CLIENTELE TO BE MORE FLEXIBLE IN THEIR EXPECTATIONS IN ORDER TO ACHIEVE MORE MATCHES".

FUNDING

THE MINISTRY OF HOUSING HAS CONTINUED TO SUPPORT AND AUGMENT THE MATCH AND SHARE PROGRAM. FUNDING HAS BEEN INCREASED TO $40,000.00 PER YEAR FOR THE NEXT THREE YEARS. THROUGHOUT ONTARIO HOMESHARING AGENCIES HAVE GROWN IN NUMBER TO 11. MEETINGS OCCUR ANNUALLY IN TORONTO AND TELEPHONE CONVERSATIONS BETWEEN CO-ORDINATORS ARE FREQUENT. THERE IS THOUGHT OF FORMING A PROFESSIONAL ASSOCIATION OF HOMESHARING AGENCIES WITHIN THE NEXT YEAR.

ACROSS CANADA THERE ARE AGENCIES FROM COAST TO COAST. A NATIONAL HOMESHARING NEWSLETTER IS PRODUCED 4 TIMES PER YEAR. SUPPORT, PROBLEMS AND CONCERNS ARE ALL DISCUSSED AND FEATURED.

WORKSHOP AND TEA

IN MAY OF 1987 THE FIRST WORKSHOP AND TEA WAS HELD FOR OUR REGISTERED PROVIDERS AND SEEKERS. THIS EVENT TOOK PLACE AT THE GLEBE CENTRE. THE PURPOSE OF THE AFTERNOON WAS TO DISCUSS SUCCESSFUL HOMESHARING ARRANGEMENTS AND GIVE OUR CLIENTS A CHANCE TO INTRODUCE THEMSELVES TO PROSPECTIVE HOMESHARERS.

FORTY PEOPLE WERE IN ATTENDANCE. INDICATIONS ON THE EVALUATIONS HANDED OUT AFTER THE EVENT SHOWED PEOPLE ENJOYED THE AFTERNOON. COMMENTS SUCH AS "LET'S HAVE MORE GET TOGETHERS", "A GOOD WAY OF FINDING OUT MORE ABOUT HOMESHARING", AND, "PERHAPS, I'LL MEET MY ROOMIE", WERE ALL INDICATIONS THAT THE AFTERNOON WAS A SUCCESSFUL ONE.

CONCLUSION

WITH CLOSE TO ONE-FIFTH OF THE POPULATION OF OTTAWA-CARLETON OVER 55 AND A HIGH RATE OF HOME OWNERSHIP THERE IS POTENTIAL FOR THE PROGRAM TO GROW. SUCCESSFUL MATCHES, THE ASSURANCE OF PERSONALIZED SERVICE INCLUDING COUNSELLING AND FOLLOW-UP, AND CONTINUED EXISTENCE OF THE PROGRAM WILL FOSTER IMPRESSIONS OF CONSTANCY AND VIABILITY, AND ENCOURAGE PEOPLE TO USE THIS SERVICE.

THE ACCESSIBLE HOUSING REGISTRY
A HOMELINK CENTRE

A PROGRAM FUNDED BY :
REGIONAL MUNICIPALITY OF OTTAWA-CARLETON
OFFICE FOR DISABLED PERSONS

THE ACCESSIBLE HOUSING REGISTRY

WITH THE ESTABLISHMENT OF THE ACCESSIBLE HOUSING REGISTRY IN MAY 1986, OTTAWA-CARLETON HAD THE FIRST CENTRAL REGISTRY TO ASSIST DISABLED INDIVIDUALS AND LANDLORDS WITH ACCESSIBLE UNITS.

IN 1987 THE REGISTRY CONTINUED TO GAIN RECOGNITION THROUGHOUT THE COMMUNITY WITH CONSUMERS WISHING TO REGISTER THEIR HOUSING NEEDS, AGENCIES DEALING WITH THE DISABLED POPULATION AND LANDLORDS IN THE PRIVATE AND PUBLIC SECTORS. SIMULTANEOUSLY, DISCUSSION WAS INITIATED BY THE OFFICE FOR DISABLED PERSONS OF ONTARIO (OFD) TO ANNOUNCE ITS INTENT TO START A SIMILAR 2 YEAR PILOT PROJECT CALLED "HOMELINK". BY APRIL 1, 1988 A CONTRACT WAS SIGNED WITH THE OFD TO ENABLE THE ACCESSIBLE HOUSING REGISTRY TO BECOME A HOMELINK CENTRE.

FOR CLARIFICATION PURPOSES THE ACTIVITIES DESCRIBED BELOW OCCURED PRIOR TO APRIL 1st, 1988.

SURVEY OF ACCESSIBLE UNITS

AN IMPORTANT FUNCTION OF THE REGISTRY IS TO SURVEY RESIDENTIAL BUILDINGS THROUGHOUT OTTAWA-CARLETON TO DETERMINE THEIR ACCESSIBILITY LEVEL. (SEE APPENDIX I FOR ACCESSIBILITY CRITERIA.)

IN 1986 FORTY-THREE RENTAL PROJECTS WERE SURVEYED AND MEASURED. AS THIS WAS THE FIRST SURVEY, MOST PROJECTS WERE IN CO-OPERATIVE HOUSING, CITY LIVING OR PRIVATE NON-PROFIT CORPORATIONS. THE PRIVATE SECTOR WAS NOT INCLUDED.

IN 1987 THE SURVEY CONTINUED WITH AN ADDITIONAL 37 PROJECTS MEASURED. A GREATER PROPORTION OF THESE BUILDINGS WERE IN THE PRIVATE SECTOR.

OF THE UNITS SURVEYED IN 1986 AND 1987 APPROXIMATELY 350 RATED A 3 OR 4 (WHEELCHAIR ACCESSIBLE AND WHEELCHAIR MODIFICATIONS). MOST OF THESE UNITS WERE FOUND IN THE PUBLIC AND NON-PROFIT SECTORS.

APPROXIMATELY 600 UNITS WERE GIVEN A RATING OF 2 (LIMITED WHEELCHAIR ACCESSIBILITY). PROVIDERS SAID THEY MIGHT BE WILLING TO MODIFY FURTHER. AN ADDITIONAL TWO THOUSAND (2,000) UNITS WERE NOT ORIGINALLY DESIGNED WITH ACCESSIBILITY IN MIND AND ARE RATED 1 (LIMITED ACCESS). THE MAJORITY OF THESE UNITS ARE IN THE PRIVATE SECTOR.

DETAILS OF THE SURVEYED UNITS CAN BE OBTAINED THROUGH THE HOUSING REGISTRIES OFFICE HANDBOOK. A 2-PAGE SUMMARY OF EACH HOUSING DEVELOPMENT SURVEYED HAS BEEN COMPILED AND MAILED TO MUNICIPALITIES, LIBRARIES AND AGENCIES DEALING WITH THE DISABLED POPULATION. AN UPDATE IS SENT EACH YEAR.

THE 1988 SURVEY HAS JUST BEEN COMPLETED. FORTY-NINE PROJECTS WERE SURVEYED AND ARE IN THE PROCESS OF BEING COMPILED.

HOUSING PROVIDERS ARE ENCOURAGED TO ADVISE THE REGISTRY OF UPCOMING VACANCIES AS SOON AS POSSIBLE. TWICE A YEAR AN UPDATE FORM IS SENT TO ALL PROVIDERS REGISTERED REQUESTING CHANGES AND VACANCY UPDATES.

THE INVENTORY INCLUDES BUILDINGS NOT YET SURVEYED IF THEY APPEAR ACCESSIBLE. LISTINGS OF ACCESSIBLE PRIVATE HOMES ARE KEPT ALTHOUGH THIS IS NOT AS COMPREHENSIVE, AS THE THRUST OF THE INVENTORY IS THE CONVENTIONAL RENTAL MARKET.

CONSUMER PROFILE

FROM JANUARY 1, 1987 UNTIL MARCH 31ST, 1988 THE REGISTRY RECEIVED REQUESTS FROM ONE HUNDRED AND TEN (110) INDIVIDUALS AND FAMILIES REQUESTING ACCESSIBLE HOUSING. AN ADDITIONAL 25 REQUESTS FOR INFORMATION, FINANCIAL ASSISTANCE, ACCESSIBLE RENOVATIONS WERE RECEIVED FROM AGENCIES, CONSUMERS AND LANDLORDS.

THE BREAKDOWN FOR HOUSING REQUESTS IS AS FOLLOWS:

HOUSEHOLD TYPE		PERCENTAGE
MALE (SINGLE)	19	17%
FEMALE (SINGLE)	32	29%
SINGLE PARENTS	10	9%
COUPLE (NO CHILDREN)	27	25%
COUPLE WITH CHILDREN	22	20%
DISABLED CHILDREN WITHIN THE HOUSEHOLD	16	50% OF REGISTERED FAMILIES WITH CHILDREN.

AGE OF CALLER

16-29	33
30-49	46
50-69	20
70 +	11

ACCESSIBILITY REQUESTED

1. WHEELCHAIR	73
2. LIMITED MOBILITY (CANES,CRUTCHES, WALKER)	26
3. VISUALLY IMPAIRED	2
4. HEARING IMPAIRED	2
5. OTHER	7

ACCOMMODATION REQUESTED

BACHELOR	0
1 BEDROOM	41
2 BEDROOM	48
3 BEDROOM	11
4 BEDROOM +	5
NOT APPROPRIATE	5

SOURCE OF INCOME *

EMPLOYED FULL TIME	29
EMPLOYED PART TIME	4
UNEMPLOYED (UIC)	5

RETIREMENT PENSION	17
DISABILITY PENSION	38
SOCIAL ASSISTANCE	12
OTHER	5

* IN 16 INSTANCES THIS REFLECTS EMPLOYMENT OF A DISABLED CHILD'S PARENTS.

THE ACCESSIBLE HOUSING REGISTRY HAS BEEN INSTRUMENTAL IN LINKING 24 CLIENTS WITH APPROPRIATE ACCESSIBLE HOUSING. A FURTHER 50 CLIENTS ARE WAITING FOR AN AFFORDABLE ACCESSIBLE UNIT.

THE FOLLOWING ARE CASE EXAMPLES OF CLIENTS WHO HAVE BENEFITTED FROM THE REGISTRY.

- A YOUNG WOMAN IN HER EARLY THIRTIES, DEVELOPMENTALLY HANDICAPPED AS WELL AS MOBILITY LIMITED, WAS REFERRED BY A VOLUNTEER GROUP. SHE WAS RESIDING WITH HER PARENTS BUT WANTED TO BE INDEPENDENT AND LIVE ON HER OWN. SHE HAD APPLIED FOR PUBLIC HOUSING BUT HAD NOT BEEN ACCEPTED. REGISTRY STAFF ENCOURAGED HER AND HER VOLUNTEER TO APPLY FOR CO-OPERATIVE HOUSING. SHE DID AND WAS ACCEPTED WITHIN A REASONABLE LENGTH OF TIME.

- A SENIOR COUPLE IN THEIR 60'S WERE RESIDING IN A 1BR CO-OPERATIVE HOUSING UNIT. THE WIFE REQUIRED A WHEELCHAIR MOST OF THE TIME AND USED OXYGEN EQUIPMENT. THEY WERE QUITE

UNHAPPY AS THEY REQUIRED A 2BR UNIT. REGISTRY STAFF ADVISED THEM TO APPLY TO OTHER CO-OPERATIVES AND NON-PROFIT HOUSING PROJECTS. A YEAR AFTER OUR INITIAL CONTACT A LARGER UNIT BECAME AVAILABLE IN ANOTHER AREA. THEY APPLIED AND WERE ACCEPTED.

- A SINGLE MOTHER WITH THREE CHILDREN, ONE OF THEM SEVERELY DISABLED WITH CEREBRAL PALSY, WAS REFERRED BY A LOCAL MEDICAL FACILITY. THEY WERE RESIDING IN AN OCRHA UNIT. THE MOTHER HAD TO CARRY HER SON UP AND DOWN THE STAIRS SEVERAL TIMES A DAY. SHE WAS CONSIDERING INSTITUTIONALIZING THE YOUNGSTER AS SHE FOUND IT EXTREMELY DIFFICULT TO CARE FOR HIM. REGISTRY STAFF KEPT HER INFORMED OF VACANCIES AS THEY OCCURED. A YEAR AND A HALF AFTER HER INITIAL CONTACT SHE WAS INFORMED OF A VACANCY IN A SUBSIDIZED 3 BEDROOM CO-OPERATIVE UNIT. SHE WAS INTERVIEWED AND ACCEPTED. SHE MOVED IN SOON AFTER.

HOMELINK

AS STATED PREVIOUSLY, THE ACCESSIBLE HOUSING REGISTRY SIGNED A CONTRACT WITH THE PROVINCE OF ONTARIO, OFFICE FOR DISABLED PERSONS, ON MARCH 31ST, 1988.

A TWO-YEAR PILOT PROJECT HOMELINK WAS DESIGNED TO TEST THE ASSUMPTION THAT A LACK OF INFORMATION HAS BEEN A BARRIER TO DISABLED PERSONS TRYING TO LOCATE APPROPRIATE ACCESSIBLE HOUSING.

THE PROJECT HAS THREE MAJOR OBJECTIVES:

1) TO DEVELOP A MECHANISM TO LINK PRIVATE AND NON-PROFIT LANDLORDS WITH DISABLED PERSONS WHO ARE ACTIVELY SEEKING OPPORTUNITIES FOR LIVING INDEPENDENTLY IN THEIR COMMUNITIES;

2) TO EXPAND THE RANGE OF HOUSING OPTIONS AVAILABLE TO DISABLED PERSONS BY MAKING LANDLORDS AND CONSUMERS MORE AWARE OF THE POSSIBILITIES OF COMMUNITY LIVING FOR DISABLED PERSONS;

3) TO ENCOURAGE SELF-HELP AND SELF-DIRECTION FOR DISABLED PERSONS BY HELPING THEM ATTAIN THE SKILLS NECESSARY TO APPROACH LANDLORDS AND CARRY OUT RENTAL NEGOTIATIONS.

HOMELINK FUNDS HAVE ENABLED THIS DEPARTMENT TO HIRE A COMMUNITY AWARENESS OFFICER TO PUBLICIZE THE PROGRAM TO ALL PHASES OF THE COMMUNITY. SEVERAL PROMOTIONAL ACTIVITIES HAVE OCCURED - A DISPLAY WHICH WILL BE A VEHICLE TO ADVERTISE IN MALLS, MEETINGS, WORKSHOPS, AND AT CONSUMER GROUPS WHO DEAL WITH THE DISABLED; PUBLIC SERVICE ANNOUNCEMENTS ON TELEVISION AND RADIO, AS WELL AS ADVERTISEMENTS IN LOCAL AND COMMUNITY NEWSPAPERS HAVE BEEN INITIATED. THE COMMUNITY AWARENESS OFFICER WILL BE AVAILABLE TO

SPEAK TO GROUPS INQUIRING ABOUT ACCCESSIBLE HOUSING.

THE COMPUTERIZATION OF ALL PROJECTS HAS BEEN INITIATED AND ALL PHASES WILL BE COMPLETED BY DECEMBER 1988.

FUTURE PLANS

* TO CONTINUE TO BRIDGE THE GAP IN HOUSING BETWEEN DISABLED CONSUMERS AND HOUSING PROVIDERS.

* TO ASSIST DISABLED CONSUMER GROUPS CONCERNED WITH ACCESSIBLE HOUSING BY SHARING INFORMATION RECEIVED BY THE REGISTRY WITH GOVERNMENTAL BODIES EMPOWERED WITH FUNDING AUTHORITY.

* TO FURTHER EDUCATE PROPERTY DEVELOPERS AND HOUSING PROVIDERS IN BARRIER-FREE DESIGN.

* TO CONTINUE TO WORK CLOSELY WITH ALL DISABLED CONSUMER GROUPS AND GOVERNMENT BODIES TO ACHIEVE THE GOAL OF AFFORDABLE ACCESSIBLE HOUSING FOR ALL PEOPLE WHO REQUIRE IT.

HOUSING REGISTRIES

ADVISORY COMMITTEE

COUNCILLOR JACQUELIN HOLZMAN, CHAIRMAN

COUNCILLOR CLAUDETTE CAIN, PLANNING COMMITTEE

ALEKSANDRS SPRUDZS, SENIOR CITIZENS' COUNCIL

CAROL BURROWS, HOME SUPPORT CO-ORDINATOR, COUNCIL ON AGING

TRUDY SUTTON, DIRECTOR, YM-YWCA SOCIAL SERVICES

LYNN CARSON, HOUSING ADMINISTRATOR, ONTARIO HOUSING CORP.

KEVIN HINES, PROGRAM OFFICER, CITY LIVING

GINETTE ROBERGE, NURSING SUPERVISOR,
OTTAWA-CARLETON REGIONAL HEALTH DEPARTMENT

KATHLEEN GOTTFRIED, ADMINISTRATOR,
INTEGRATED HOUSING PROJECTS,
DISABLED PERSONS COMMUNITY RESOURCES (DPCR)

BILL ACHILLES, COUNCIL FOR THE DISABLED,

DAVID KARDISH, DIRECTOR, REGIONAL REALTY

* SUZANNE SMITH, DIRECTOR, PLACEMENT CO-ORDINATION SERVICE

* ELEANOR ROINE, SPECIAL CARE, RMOC SOCIAL SERVICES

* KAY SAULNIER, CUMBERLAND HOME SUPPORT

* JOYCE ROBINS, COUNCIL FOR THE DISABLED

NOTE: * INDICATES RESIGNATIONS

STAFF

MARNIE CAPPE, HOUSING MANAGER, RMOC PLANNING DEPARTMENT

SHARON PEEBLES, HOUSING REGISTRIES CO-ORDINATOR

DANIEL A. HUNEAULT, HOUSING CLERK

SUZANNE HALE, COMMUNITY AWARENESS OFFICER

VOLUNTEERS

BETTY ALLEN

ALBERTE CLOUTIER

VALERIE MANSFIELD

APPENDIX I

GUIDELINES FOR ACCESSIBILITY RATINGS

CATEGORY 1: LIMITED ACCESS

THE UNIT AND/OR BUILDING IS NOT WHEELCHAIR ACCESSIBLE BUT MAY BE SUITABLE FOR THOSE INDIVIDUALS WITH LESSER DEGREES OF MOBILITY IMPAIRMENT (e.g. THOSE WHO USE WALKERS OR CANES).

TO DETERMINE THIS RATING, USE THE CRITERIA FOR CATEGORY 3. IF VERY FEW OF THESE CRITERIA ARE MET, THE RATING IS CATEGORY 1.

CATEGORY 2: LIMITED WHEELCHAIR ACCESSIBILITY

THE UNIT AND/OR BUILDING PROVIDES FOR SOME DEGREE OF WHEELCHAIR ACCESS, BUT SOME AREAS (e.g. BATHROOM OR KITCHEN) ARE NOT FULLY ACCESSIBLE.

TO DETERMINE THIS RATING, USE THE CRITERIA FOR CATEGORY 3. IF ONLY SOME OF THE AREAS IN THE UNIT AND/OR BUILDING MEET THESE CRITERIA, THE RATING IS CATEGORY 2.

CATEGORY 3: WHEELCHAIR ACCESS

THE UNIT AND/OR BUILDING HAS A MINIMUM DEGREE OF WHEELCHAIR ACCESSIBILITY THROUGHOUT.

CRITERIA TO BE MET IN ORDER TO BE INCLUDED IN CATEGORY 3:
ALL AREAS IN UNIT AND/OR BUILDING SHOULD HAVE

1. DOOR OPENINGS - 32"/ 81 CM WIDE
2. DOOR THRESHOLDS - 1/2"/ 1 CM HIGH OR LESS
3. NO STAIRS (OR, IF THERE ARE STAIRS, ACCESSIBLE ELEVATORS SHOULD BE PROVIDED, SERVICING ALL LEVELS)

4. SMOOTH AND CONTINUOUS SURFACES (ON WALKWAYS, IN CORRIDORS, ETC.)
5. ADEQUATE TURNING CIRCLES (60" X 60"/ 1.5M X 1.5M) IN CORRIDORS AND AT ELEVATORS AND DOORS)
6. ADEQUATE SPACE FOR TRANSFER IN BATHROOMS, PARKING AND DROP-OFF AREAS.

CATEGORY 4: SPECIAL FEATURES - WHEELCHAIR MODIFICATIONS

A BUILDING AND/OR UNIT WOULD BE INCLUDED IN CATEGORY 4 IF IN ADDITION TO MEETING THE ABOVE CRITERIA, IT ALSO HAD SUCH ITEMS AS RAMPS/HYDRAULIC LIFTS, SPECIALLY DESIGNED AND LOCATED FIXTURES/FITTINGS (SUCH AS LEVER TYPE DOOR HANDLES, GRAB BARS, ETC.) AND OTHER ITEMS THAT WOULD ALLOW FOR MAXIMUM CONVENIENCE AND ACCESS TO THE WHEELCHAIR USER.

THESE ARE THE FOUR BASIC RATINGS TO BE GIVEN TO A BUILDING AND/OR UNIT. IT IS IMPORTANT TO NOTE IF THE BUILDING AND THE UNIT HAVE DIFFERENT LEVELS OF ACCESSIBILITY ALSO.

IN ADDITION TO THESE RATINGS, TWO SUBSIDIARY CATEGORIES ARE POSSIBLE.

SPECIAL FEATURES - VISION (V)

THE UNIT AND/OR BUILDING HAS SPECIAL FEATURES FOR THE VISUALLY IMPAIRED, SUCH AS CONTRASTING FLOOR AND WALL SURFACES, TACTILE CUES IN ELEVATORS AND STAIRWAYS, AND SOUND INDICATORS IN ELEVATORS.

SPECIAL FEATURES - HEARING (H)

THE UNIT AND/OR BUILDING HAS SPECIAL FEATURES FOR THE HEARING IMPAIRED, SUCH AS VISUAL IDENTIFICATION SECURITY SYSTEMS AND FIRE ALARMS WITH VISUAL SIGNALS.

GUIDELINES FOR ACCESSIBILITY SURVEY

DROP-OFF AREA

- COVERED
- 12' (3.7M) WIDE FOR TRANSFERS
- LEVEL GROUND
- SPACE SHOULD BE ORIENTED SUCH THAT DISABLED PASSENGERS DISEMBARK ON PEDESTRIAN SIDE OF VEHICLE.

WALKWAYS

- SHOULD BE FREE OF OBSTACLES (SUCH AS PLANT BOXES AND BOULDERS) AND PROJECTIONS THAT COULD RESULT IN INJURY (SUCH AS HEAT/AIR CONDITIONING VENTS) - i.e. BARRIER FREE
- SURFACE SHOULD BE FIRM AND EVEN (e.g. ASPHALT IN GOOD CONDITION, CONCRETE, BRICK SET IN CONCRETE)

RAMPS

- SLIP-RESISTANT
- ABSOLUTE MINIMUM WIDTH OF 36" (91CM)
- SLOPE (RISE/RUN) SHOULD BE LESS TNAN 1:12
- SHOULD HAVE HANDRAILS
  - 32" (81CM) TO 36" (91CM) HIGH
  - 1 1/2" (4CM) TO 2" (5CM) DIAMETER
  - 1 1/2" (4CM) FROM WALL

PARKING

- 12' (3.7M) WIDE SPACES FOR TRANSFERS
- COVERED
- LEVEL GROUND
- RESERVED FOR UNIT
- DESIGNATED FOR DISABLED DRIVERS

SHARED FACILITIES (EXTERIOR)

- e.g. POOL, PLAYGROUND, GARDEN/TERRACE, OUTDOOR GARBAGE DISPOSAL.

STAIRS

-IF THERE ARE STAIRS, RECORD RISE AND RUN (i.e. HEIGHT AND DEPTH) - SHOULD BE 6" (15CM) TO 7" (18CM) AND 10" (25CM) TO 12" (30CM) RESPECTIVELY

CORRIDORS

- AT LEAST 44" (110CM) WIDE
- AT LEAST 4' (1.2M) WIDE WHERE WHEELCHAIR TURNS INTO SIDE DOORWAY OR WHERE FACING DOOR OPENS AWAY FROM WHEELCHAIR USER
- AT LEAST 5' (1.5M) WIDE WHERE FACING DOOR OPENS TOWARD WHEELCHAIR USER

DOORS

- AT LEAST 32" (81CM) WIDE, PREFERABLY 36" (91CM)
- THRESHOLD OF 1/2" (1CM) HIGH OR LESS

SHARED FACILITIES (INTERIOR)

- e.g. POOL, SPA, RECREATION ROOM, STORAGE ROOM

GRAB BARS

- 32" (81CM) TO 36" (91CM) FROM FLOOR
- 1 1/2" (4CM) TO 2" (5CM) IN DIAMETER
- 1 1/2" (4CM) FROM WALL
- SHOULD BE LOCATED ON TWO SIDES OF TOILET/TUB/SHOWER

OTHER INTERIOR SPACES (UNIT)

- e.g. SUN ROOM, DEN, STORAGE ROOM

PRIVATE OUTDOOR SPACES

- e.g. YARDS, BALCONY, PATIO, DECK

COMMUNITY FACILITIES AND PUBLIC TRANSPORTATION

- NOTE LOCATION AND ACCESSIBILITY OF STORES, POST OFFICES, BANKS, SHOPPING CENTRES, RECREATIONAL AREAS, ETC.
- NOTE THE NUMBER OF THE BUSES THAT SERVICE THE NEAREST BUS STOP
- NOTE WHETHER PARATRANSPO SERVICES AREA

VISION AND HEARING IMPAIRMENTS

NOTE EXISTENCE OF THE FOLLOWING AIDS:

- VISUAL IDENTIFICATION SECURITY SYSTEMS (e.g. TV MONITORS)
- VISUAL FIRE ALARMS (e.g. FLASHING LIGHTS)
- SOUND INDICATORS IN ELEVATORS
- TACTILE SIGNALS
  - ELEVATORS
  - FIRE ALARMS
  - STAIRWAYS
- SURFACE CHANGES ON STAIRS
- FLOORS AND WALLS OF CONTRASTING COLOURS
- NO OPEN RISERS ON STAIRS

BUREAU DES REGISTRES DE LOGEMENT

JANVIER 1987
JUIN 1988

Logements partagés
Programme de partage de logement
pour personnes âgées

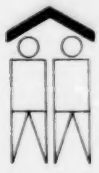

Registre de logements accessibles
Centre Liaison - logement

MROC
Serv. de lúrbanisme, oct. 1988

TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION	
II.	PROGRAMME DE LOGEMENTS PARTAGÉS	PAGE
	A. APERÇU	1
	B. PROGRAMME DE SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE	2
	C. APPARIEMENTS	4
	D. RÔLE DES BÉNÉVOLES	7
	E. FINANCEMENT	9
	F. CONCLUSION	10
III.	REGISTRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES – CENTRE LIAISON-LOGEMENT	
	A. RÉPERTOIRE ET RELEVÉ DES LOGEMENTS ACCESSIBLES	12
	B. CLIENTÈLE	14
	C. LIAISON-LOGEMENT	19
	D. PLANS D'AVENIR	20
IV.	COMITÉ CONSULTATIF DES REGISTRES DE LOGEMENT	
V.	ANNEXE	

RAPPORT ANNUEL
JANVIER 1987 À JUIN 1988

INTRODUCTION

LE BUREAU DES REGISTRES DE LOGEMENT VIENT DE FRANCHIR UNE PÉRIODE EXTRÊMEMENT ACTIVE DE DIX-HUIT MOIS.

LE PROGRAMME DE LOGEMENTS PARTAGÉS A BÉNÉFICIÉ DE LA MISE EN OEUVRE DE MESURES DE SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE QUI ONT GÉNÉRÉ UN NOMBRE ACCRU DE DEMANDES ET D'APPARIEMENTS.

LE 1ER AVRIL 1988, LE REGISTRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES A SIGNÉ AVEC L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ONTARIO UN CONTRAT QUI EN FAIT UN CENTRE LIAISON-LOGEMENT PILOTE, DONT LE FINANCEMENT A ÉTÉ PRÉVU POUR 2 ANS. À L'HEURE ACTUELLE, IL EXISTE CINQ CENTRES LIAISON-LOGEMENT EN ONTARIO.

DANS LE PRÉSENT RAPPORT, LES PROGRAMMES SONT TRAITÉS DE FAÇON DISTINCTE.

LOGEMENTS PARTAGÉS
PROGRAMME DE PARTAGE DE LOGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES

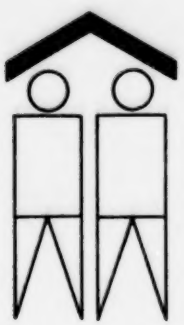

UN PROGRAMME FINANCÉ PAR :
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE D'OTTAWA - CARLETON
MINISTÈRE DU LOGEMENT

PROGRAMME DE LOGEMENTS PARTAGÉS POUR PERSONNES ÂGÉES

APERÇU

CEUX D'ENTRE NOUS QUI S'OCCUPENT DE LOGEMENT PARTAGÉ PENSENT PARFOIS QUE TOUT LE MONDE "SAIT" DE QUOI IL S'AGIT, DE SORTE QU'ILS N'EXPLIQUENT PEUT-ÊTRE PAS SUFFISAMMENT LA NOTION. VOICI DONC UNE DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROGRAMME ET DE SON HISTORIQUE.

LES ORGANISMES QUI OEUVRENT DANS CE DOMAINE ONT POUR BUT D'AMENER DES GENS N'AYANT AUCUN LIEN DE PARENTÉ À PARTAGER UN LOGEMENT. LE PROGRAMME DE LOGEMENTS PARTAGÉS POUR PERSONNES ÂGÉES EST AXÉ SUR UNE CLIENTÈLE DE PERSONNES ÂGÉES : AU MOINS UNE DES PERSONNES OU DES MÉNAGES APPARIÉS DOIT AVOIR DÉPASSÉ L'ÂGE DE 55 ANS. LE PROGRAMME FAIT LE PONT ENTRE LES GÉNÉRATIONS ET S'ADRESSE À DES GENS DE TOUS LES ÂGES, AUX JEUNES COMME AUX VIEUX.

LE PROGRAMME A ÉTÉ LANCÉ EN OCTOBRE 1984 PAR LE COMITÉ DE GESTION DES FOYERS POUR PERSONNES ÂGÉES, QUI SE PENCHAIT SUR LES DIVERSES POSSIBILITÉS DE LOGEMENT DES AÎNÉS; C'EST ALORS QU'IL A ÉTÉ DÉCIDÉ D'ÉTUDIER CETTE AVENUE.

EN FÉVRIER 1985, LE POSTE DE COORDONNATEUR A ÉTÉ DOTÉ. DEPUIS, LE PROGRAMME A PRIS DE L'AMPLEUR ET IL S'EST TAILLÉ UNE PLACE DANS LA COLLECTIVITÉ.

AU COURS DE LA DERNIÈRE PÉRIODE DE 18 MOIS, IL Y A EU 1 500 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS SUR LES LOGEMENTS PARTAGÉS OU SUR LES AUTRES POSSIBILITÉS DE LOGEMENT POUR LES PERSONNES ÂGÉES, LES PERSONNES SEULES ET LES FAMILLES MONOPARENTALES.

PROGRAMME DE SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE

LES RESPONSABLES SE SONT SERVIS D'UNE LIGNE OUVERTE COMME POINT DE CONTRÔLE POUR L'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE.

À L'AUTOMNE DE 1986, LA VILLE D'OTTAWA ET LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE D'OTTAWA-CARLETON ONT LANCÉ UN PROGRAMME ORIGINAL DE SENSIBILISATION À LA NOTION DU LOGEMENT PARTAGÉ, AFIN D'INFORMER LE PUBLIC DE L'EXISTENCE DE CETTE PRATIQUE. LE PROGRAMME DEVAIT EN OUTRE "VENDRE" LA NOTION AUX TROIS GROUPES SUSCEPTIBLES DE BÉNÉFICIER DU LOGEMENT PARTAGÉ, À SAVOIR LES AÎNÉS, LES FAMILLES ET LES PERSONNES SEULES.

LES RESPONSABLES, PARTANT DU PRINCIPE QU'UN PRODUIT EST EN DEMANDE SEULEMENT LORSQU'ON SAIT QU'IL EXISTE, ONT LANCÉ UNE CAMPAGNE DE PUBLICITÉ COMPLÈTE : ON A PARLÉ DE LOGEMENT PARTAGÉ À LA RADIO ET À LA TÉLÉVISION, ET IL Y A EU DES ARTICLES À CE SUJET DANS DIVERS MAGASINES ET JOURNAUX. ENFIN, DES SÉMINAIRES ET DES ATELIERS EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS ONT ÉTÉ ORGANISÉS POUR LES CONSEILLERS ET LES TRAVAILLEURS SOCIAUX, DE MÊME QUE POUR LES GROUPES CLIENTS. AUCUNE POSSIBILITÉ DE PUBLICITÉ N'A ÉTÉ NÉGLIGÉE, DU JOUR DE LA

PARTICIPATION, AU CENTRE DES CONGRÈS, AUX EXPOSITIONS DANS LES CENTRES COMMERCIAUX. UNE ANNONCE DANS LES AUTOBUS D'OTTAWA-CARLETON ET UN ARTICLE SUR LE CÔTÉ HUMAIN DU CONCEPT DANS LA CHRONIQUE "BROWN'S BEAT" DU CITIZEN D'OTTAWA ONT GÉNÉRÉ BEAUCOUP D'INTÉRÊT.

EN MAI 1988, APRÈS 12 MOIS D'ACTIVITÉ INTENSE, LE PROGRAMME DE SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE A PRIS FIN. IL A DIRECTEMENT GÉNÉRÉ QUELQUE 900 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET PRODUIT UN NOMBRE RECORD D'APPARIEMENTS (PRÈS DE 50). EN OUTRE, LE PROGRAMME DU YMCA POUR LES FAMILLES ET LES PERSONNES SEULES S'EST SOLDÉ PAR PLUS DE 180 APPARIEMENTS, DONT UNE IMPORTANTE PROPORTION PEUT AUSSI ÊTRE ATTRIBUÉE AU PROGRAMME DE SENSIBILISATION.

LE PROGRAMME DE SENSIBILISATION D'OTTAWA-CARLETON EST MANIFESTEMENT UNE EXPÉRIENCE RICHE D'ENSEIGNEMENTS POUR LES AUTRES PROGRAMMES ONTARIENS DE LOGEMENT PARTAGÉ (ET POUR UN PROGRAMME ANALOGUE QUI DÉMARRE À GATINEAU). LES RESPONSABLES CONTINUENT À PARTAGER DE L'INFORMATION AVEC LEURS HOMOLOGUES DE PLUSIEURS DE CES PROGRAMMES, DE MÊME QU'AVEC LE SERVICE DE PRÉSERVATION DES LOGEMENTS DU MINISTÈRE ONTARIEN DU LOGEMENT.

EN DÉPIT DE LA CLÔTURE DU PROGRAMME, EN MAI 1988, ON POURSUIVRA LES ACTIVITÉS DE PUBLICITÉ, À UNE ÉCHELLE RESTREINTE TOUTEFOIS.

APPARIEMENTS

AU COURS DES 18 DERNIERS MOIS, DE JANVIER 1987 À JUIN 1988, LE PROGRAMME DE LOGEMENTS PARTAGÉS S'EST SOLDÉ PAR 60 APPARIEMENTS; LA CLIENTÈLE DU LOGEMENT PARTAGÉ S'EST DONC ACCRUE D'ENVIRON 150 PERSONNES. ÉTANT DONNÉ QUE 20 DES PERSONNES OFFRANT UN LOGEMENT À PARTAGER N'EN AVAIENT JAMAIS PARTAGÉ UN AUPARAVANT, LE RÉSULTAT NET DES APPARIEMENTS ÉQUIVAUT À LA PRODUCTION DE 20 NOUVEAUX LOGEMENTS.

LE NOMBRE DE DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS REÇUES DÉPASSE DE LOIN LE NOMBRE D'APPARIEMENTS. CERTAINS DÉCIDENT DE SE RETIRER DU PROGRAMME AUSSITÔT APRÈS AVOIR FAIT LEUR PREMIÈRE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS, TANDIS QUE D'AUTRES SE RENDENT COMPTE QU'ILS PRÉFÈRENT VIVRE SEULS, APRÈS AVOIR VISITÉ D'ÉVENTUELS COMPAGNONS ET LEUR AVOIR PARLÉ. D'AUTRES ENFIN SONT DISSUADÉS DE PARTICIPER AU PROGRAMME PAR LE PERSONNEL ET PAR LES BÉNÉVOLES, EN RAISON DE LEURS GRAVES PROBLÈMES PERSONNELS OU MÉDICAUX. (IL FAUT SOULIGNER QUE PARTAGER UN LOGEMENT NE CONVIENT PAS À TOUT LE MONDE ET QUE, PARFOIS, LA CLIENTÈLE DOIT S'EN RENDRE COMPTE PAR ELLE-MÊME). LE PERSONNEL VEILLE À CE QUE LES PERSONNES QUI DEMANDENT DES RENSEIGNEMENTS REÇOIVENT TOUTE L'INFORMATION NÉCESSAIRE. ON AIGUILLE TOUS LES JOURS DES GENS VERS D'AUTRES ORGANISMES, POUR MIEUX RÉPONDRE À LEURS DEMANDES.

UNE ANALYSE RAPIDE DES 60 APPARIEMENTS RÉVÈLE QUE DANS :

51 % DES CAS, LES PERSONNES TOUCHÉES (76) ONT PLUS DE 55 ANS
22 % DES CAS, LES PERSONNES TOUCHÉES (50) ONT PLUS DE 70 ANS
53 % DES CAS, LES PERSONNES TOUCHÉES (84) SONT DES FEMMES

CHEZ LES PERSONNES OFFRANT UN LOGEMENT À PARTAGER :

100 % (60) ONT PLUS DE 55 ANS
88 % (53) SONT DES FEMMES
12 % (7) SONT DES HOMMES

CHEZ LES PERSONNES CHERCHANT UN LOGEMENT À PARTAGER :

47 % (28) ONT PLUS DE 55 ANS
50 % (30) SONT DES FEMMES
50 % (30) SONT DES HOMMES
ENFIN, DANS 52 % DES CAS (31), LES APPARIEMENTS TOUCHENT DES PERSONNES DE GÉNÉRATIONS DIFFÉRENTES.

APRÈS 18 MOIS, 33 % DES APPARIEMENTS (20) FONCTIONNENT ENCORE.

DEPUIS LE LANCEMENT DU PROGRAMME, EN OCTOBRE 1984, LE NOMBRE TOTAL D'APPARIEMENTS S'ÉLÈVE À 143, CE QUI CORRESPOND À ENVIRON 360 PERSONNES PARTAGEANT DES LOGEMENTS (VOIR LE RAPPORT ANNUEL 1984-1986).

LES RAISONS POUR LESQUELLES CERTAINS METTENT FIN À UN APPARIEMENT VARIENT. DANS LE CAS DU PROGRAMME DE LOGEMENTS PARTAGÉS, CES RAISONS SEMBLENT ÊTRE DIFFÉRENTES SELON QU'IL S'AGIT D'UNE PERSONNE OFFRANT UN LOGEMENT OU D'UNE PERSONNE EN CHERCHANT UN. POUR BEAUCOUP DE PERSONNES ÂGÉES OFFRANT UN LOGEMENT À PARTAGER, L'UNE DES RAISONS MAJEURES DE LA FIN DE L'APPARIEMENT EST UN ÉTAT DE SANTÉ QUI SE DÉTÉRIORE OU L'ADMISSION DANS UNE INSTITUTION DE TRAITEMENT À LONG TERME. POUR LES PERSONNES QUI CHERCHENT UN

LOGEMENT À PARTAGER, ET QUI SONT GÉNÉRALEMENT PLUS JEUNES QUE LES PREMIÈRES, CERTAINS APPARIEMENTS SONT PRÉVUS POUR UNE DURÉE DÉTERMINÉE (UN LOGEMENT POUR ÉTUDIANT, PAR EXEMPLE) OU BIEN, DANS CERTAINS CAS, LA SITUATION PERSONNELLE DE L'INTÉRESSÉ CHANGE, DE SORTE QU'IL DOIT PARTIR. BEAUCOUP DE GENS ONT QUITTÉ UN LOGEMENT PARTAGÉ POUR DES RAISONS POSITIVES, PARCE QU'ILS VOULAIENT VIVRE DE FAÇON PLUS AUTONOME, OU SIMPLEMENT PARCE QU'ILS QUITTAIENT LA RÉGION.

VOICI QUELQUES PROFILS DES APPARIEMENTS FACILITÉS AU COURS DES 18 DERNIERS MOIS.

* UNE DAME DE 88 ANS, QUI SE SENT EN SÉCURITÉ S'IL Y A QUELQU'UN CHEZ ELLE LA NUIT, PARTAGE SA MAISON AVEC UNE FEMME DE 29 ANS TRAVAILLANT À TEMPS PARTIEL COMME AIDE FAMILIALE.
* UNE DAME DE 86 ANS NE POUVANT PAS RESTER SEULE LA NUIT PARTAGE SA MAISON AVEC UNE DAME DE 70 ANS QUI ÉTAIT SANS LOGIS AU MOMENT DE L'APPARIEMENT.
* UN HOMME DE 76 ANS AVAIT BESOIN D'AIDE POUR DES TRAVAUX MÉNAGERS LÉGERS; IL VOULAIT AUSSI DE LA COMPAGNIE DANS SA MAISON, QU'IL A PARTAGÉE PENDANT 1½ AN, JUSQU'À SON DÉCÈS, AVEC UN HOMME DE 29 ANS.
* UNE DAME DE 55 ANS, QUI VIVAIT EN APPARTEMENT, AVAIT BESOIN DE L'AIDE FINANCIÈRE D'UNE COMPAGNE; ELLE A PARTAGÉ SON LOGEMENT AVEC UNE FEMME DE 39 ANS QUITTANT UN MARIAGE OÙ ELLE ÉTAIT MALTRAITÉE. CETTE FEMME AVAIT UN FILS DE

7 ANS QUI SOUFFRAIT DE TROUBLES DE COMPORTEMENT ET QUI PARTAGEAIT LUI AUSSI LE LOGEMENT UN WEEK-END SUR DEUX.

* UN COUPLE DANS LA CINQUANTAINE A OUVERT LES PORTES DE SA MAISON À UN HOMME DE 75 ANS QUI AVAIT ÉTÉ ESCROQUÉ DE TOUS SES BIENS ET QUI N'AVAIT PLUS DE LOGEMENT; IL EST LOGÉ, NOURRI ET BLANCHI PAR LE COUPLE, QUI LUI OFFRE AUSSI, CHOSE PLUS IMPORTANTE ENCORE, LE CONFORT, LA STABILITÉ ET LA SÉCURITÉ.

RÔLE DES BÉNÉVOLES

LES BÉNÉVOLES JOUENT UN RÔLE INTÉGRAL DANS L'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DE LOGEMENTS PARTAGÉS. ELLES Y TRAVAILLENT DEPUIS PLUS DE 2½ ANS, EN S'OCCUPANT DE LA PLUPART DES ÉVALUATIONS À DOMICILE ET EN PARTICIPANT TOUTES LES DEUX SEMAINES AUX RÉUNIONS DU PERSONNEL. LE CONSEIL RÉGIONAL A RÉCEMMENT APPROUVÉ UNE PROPOSITION QUI PERMETTRA AU PROGRAMME DE PAYER 35 $ PAR INTERVIEW À SES BÉNÉVOLES, QUI ONT FAIT DES ÉTUDES EN SERVICES SOCIAUX ET EN GÉRONTOLOGIE ET QUI ONT DE GRANDES APTITUDES COMME INTERVIEWEUSES.

VALERIE MANSFIELD, UNE DE NOS BÉNÉVOLES, DÉCRIT SES EXPÉRIENCES DE LA FAÇON SUIVANTE :

> IL Y A TROIS ANS, QUAND J'AI ENTENDU PARLER DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN NOUVEL ORGANISME DE LOGEMENTS PARTAGÉS, QUI AVAIT POUR PRINCIPAL OBJECTIF DE PERMETTRE À DES GENS DE PLUS DE 55 ANS DE RESTER CHEZ EUX LE PLUS

LONGTEMPS POSSIBLE, J'AI ÉTÉ RAVIE. J'AI PENSÉ QUE C'ÉTAIT UNE TRÈS BONNE IDÉE.

DANS LA PLUPART DES CAS, ON N'EST JAMAIS AUSSI HEUREUX QUE CHEZ SOI, MAIS BIEN SOUVENT, QUAND ON VIEILLIT, LA SOLITUDE, LA MALADIE OU LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES FONT QU'ON A BESOIN D'AIDE POUR RESTER CHEZ SOI. L'IDÉE DE PARTAGER SON FOYER ET SES PROBLÈMES S'EST RÉVÉLÉE SÉDUISANTE POUR BIEN DES GENS QUI ONT COMMUNIQUÉ AVEC LE PROGRAMME DE LOGEMENTS PARTAGÉS.

LA COORDONNATRICE, SHARON PEEBLES, ET LES TROIS INTERVIEWEUSES SE RÉUNISSENT TOUS LES QUINZE JOURS POUR PARLER DES PERSONNES OFFRANT ET CHERCHANT DES LOGEMENTS QU'ELLES ONT INTERROGÉES DEPUIS LA DERNIÈRE FOIS. LES APPARIEMENTS SEMBLENT SOUVENT PARFAITS, À UNE EXCEPTION PRÈS, CAR SI LES GENS ONT LES MÊMES INTÉRÊTS ET LES MÊMES ANTÉCÉDENTS ET S'ENTENDENT À MERVEILLE SUR LES ARRANGEMENTS FINANCIERS NÉCESSAIRES, LA PERSONNE OFFRANT LE LOGEMENT HABITE À BRITANNIA, TANDIS QUE L'AUTRE VEUT LOGER AU CENTRE-VILLE.

NOUS NOUS SOMMES VITE RENDU COMPTE JUSQU'À QUEL POINT LES GENS ÉTAIENT SOUVENT RIGIDES SUR DES POINTS QUI NOUS SEMBLAIENT VRAIMENT MINEURS, COMME L'EMPLACEMENT, LES ANIMAUX DE COMPAGNIE, LE TABAGISME, ETC., QUAND LA SEULE AUTRE SOLUTION QUI S'OFFRAIT À EUX CONSISTAIT À ABAN-

DONNER LEUR LOGEMENT POUR ALLER DANS UNE INSTALLATION DE SOINS À LONG TERME.

AUTREMENT DIT, QUAND L'APPARIEMENT EST RÉUSSI - ET BEAUCOUP LE SONT - NOUS SOMMES VRAIMENT RAVIES. PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SHARON, QUI FAIT BEAUCOUP DE SUIVI, NOUS AIMONS RESTER EN CONTACT ET SAVOIR COMMENT LES GENS QUE NOUS AVONS APPARIÉS SE TIRENT D'AFFAIRE.

LE PROGRAMME EST MERVEILLEUX. IL S'ADRESSE À DES GENS DE MILIEUX ETHNIQUES, FINANCIERS ET SOCIAUX BIEN DIFFÉRENTS, MAIS MANIFESTEMENT, NOUS DEVONS PERSUADER NOTRE CLIENTÈLE D'ÊTRE MOINS RIGIDE DANS SES ATTENTES, POUR FAIRE PLUS D'APPARIEMENTS.

FINANCEMENT

LE MINISTÈRE DU LOGEMENT A CONTINUÉ D'APPUYER LE PROGRAMME DE LOGEMENTS PARTAGÉS. IL A AUGMENTÉ SA CONTRIBUTION FINANCIÈRE, EN LA PORTANT À 40 000 $ PAR ANNÉE POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES. LE NOMBRE DES ORGANISMES ONTARIENS DE LOGEMENT PARTAGÉ EST PASSÉ À 11. LES RESPONSABLES SE RÉUNISSENT ANNUELLEMENT À TORONTO ET LES COORDONNATEURS COMMUNIQUENT FRÉQUEMMENT PAR TÉLÉPHONE. ON ENVISAGE LA FORMATION D'UNE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE D'ORGANISMES DE LOGEMENT PARTAGÉ, AU COURS DE LA PROCHAINE ANNÉE.

AU CANADA, IL Y A DES ORGANISMES DU GENRE D'UN OCÉAN À L'AUTRE. QUATRE FOIS L'AN, ON PUBLIE UN BULLETIN DE NOUVELLES SUR LES MÉCANISMES D'APPUI, LES PROBLÈMES ET LES PRÉOCCUPATIONS DES ORGANISMES INTÉRESSÉS.

ATELIER ET THÉ

LE PREMIER ATELIER ET THÉ POUR LES PERSONNES INSCRITES OFFRANT ET CHERCHANT DES LOGEMENTS A EU LIEU UN APRÈS-MIDI DE MAI 1987, AU CENTRE GLEBE. ON VOULAIT DONNER AUX INTÉRESSÉS L'OCCASION DE PARLER D'APPARIEMENTS RÉUSSIS ET LA POSSIBILITÉ DE SE PRÉSENTER EUX-MÊMES À D'ÉVENTUELS COMPAGNONS ET COMPAGNES.

LA RENCONTRE A ATTIRÉ 40 PERSONNES. D'APRÈS LES ÉVALUATIONS QU'ON LEUR A DEMANDÉ DE REMPLIR PAR LA SUITE, ELLE LEUR A PLU. VOICI QUELQUES-UNS DES COMMENTAIRES : "ORGANISEZ D'AUTRES RÉUNIONS"; "C'EST UN BON MOYEN D'EN APPRENDRE DAVANTAGE SUR LE LOGEMENT PARTAGÉ"; "JE RENCONTRERAI PEUT-ÊTRE QUELQU'UN AVEC QUI LOGER".

CONCLUSION

COMME PRÈS DE 20 % DE LA POPULATION D'OTTAWA-CARLETON A PLUS DE 55 ANS ET QUE LE POURCENTAGE DE PROPRIÉTAIRES EST ÉLEVÉ, LE PROGRAMME A D'EXCELLENTES POSSIBILITÉS D'EXPANSION. GRÂCE À DES APPARIEMENTS RÉUSSIS ET À UN SERVICE PERSONNALISÉ, COMPRENANT LE COUNSELLING ET LE SUIVI NÉCESSAIRES, ON FERA LA PREUVE DE SA

FIABILITÉ ET DE SA VIABILITÉ, CE QUI ENCOURAGERA LES GENS À S'EN PRÉVALOIR.

REGISTRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES
CENTRE LIAISON - LOGEMENT

UN PROGRAMME FINANCÉ PAR :
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE D'OTTAWA - CARLETON
OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES

REGISTRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES

L'ÉTABLISSEMENT DU REGISTRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES, EN MAI 1986, A DONNÉ À OTTAWA-CARLETON LE PREMIER REGISTRE CENTRALISÉ AIDANT LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LES PROPRIÉTAIRES DISPOSANT DE LOGEMENTS ACCESSIBLES À COMMUNIQUER.

EN 1987, LE REGISTRE A CONTINUÉ À SE FAIRE CONNAÎTRE DANS TOUTE LA RÉGION PAR LES GENS DÉSIREUX DE SIGNALER LEURS BESOINS DE LOGEMENT, LES ORGANISMES S'OCCUPANT DES PERSONNES HANDICAPÉES ET LES PROPRIÉTAIRES DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ. PARALLÈLEMENT, L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ONTARIO (OPH) A ENTREPRIS DES DISCUSSIONS QUI L'ONT MENÉ À ANNONCER SON INTENTION DE LANCER UN PROJET PILOTE ANALOGUE DE DEUX ANS, APPELÉ "LIAISON-LOGEMENT". LE 1ER AVRIL 1988, L'OPH ET LES RESPONSABLES DU REGISTRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES AVAIENT SIGNÉ UN CONTRAT EN VERTU DUQUEL CELUI-CI EST DEVENU UN CENTRE LIAISON-LOGEMENT.

POUR ÉVITER TOUT MALENTENDU, PRÉCISONS QUE LES ACTIVITÉS DÉCRITES CI-DESSOUS ONT EU LIEU AVANT LE 1ER AVRIL 1988.

RÉPERTOIRE ET RELEVÉ DES LOGEMENTS ACCESSIBLES

L'UNE DES ACTIVITÉS LES PLUS IMPORTANTES DU REGISTRE EST L'EXAMEN DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS DE TOUTE LA RÉGION D'OTTAWA-CARLETON EN VUE D'UNE DÉTERMINATION DE LEUR NIVEAU D'ACCESSIBILITÉ. (LES CRITÈRES D'ACCESSIBILITÉ FIGURENT À L'ANNEXE I.)

EN 1986, 43 ENSEMBLES LOCATIFS ONT FAIT L'OBJET D'UN EXAMEN ET D'UNE ÉVALUATION. COMME IL S'AGISSAIT D'UN PREMIER RELEVÉ, LA PLUPART DES ENSEMBLES CONSISTAIENT EN LOGEMENTS COOPÉRATIFS OU EN LOGEMENTS ADMINISTRÉS PAR L'HABITATION URBAINE OU PAR DES SOCIÉTÉS PRIVÉES SANS BUT LUCRATIF. LE RELEVÉ N'A PAS PORTÉ SUR LES LOGEMENTS DU SECTEUR PRIVÉ.

EN 1987, LE RELEVÉ S'EST POURSUIVI; ON A ÉVALUÉ 37 AUTRES ENSEMBLES, DONT UNE PROPORTION NOTABLE DU SECTEUR PRIVÉ.

ENVIRON 350 DES LOGEMENTS EXAMINÉS EN 1986 ET EN 1987 ÉTAIENT DE LA CLASSE 3 OU 4 (ACCESSIBLE POUR LES FAUTEUILS ROULANTS ET MODIFICATIONS POUR LES FAUTEUILS ROULANTS). LA PLUPART DE CES LOGEMENTS ÉTAIENT ADMINISTRÉS PAR DES ORGANISMES PUBLICS OU PAR DES SOCIÉTÉS PRIVÉES SANS BUT LUCRATIF.

ON A RECENSÉ ENVIRON 600 LOGEMENTS DE LA CLASSE 2 (ACCÈS LIMITÉ POUR LES FAUTEUILS ROULANTS). LES PERSONNES OFFRANT DES LOGEMENTS DU GENRE À PARTAGER ONT DÉCLARÉ QU'ELLES POURRAIENT ÊTRE DISPOSÉES À LES MODIFIER. ENFIN, 2 000 AUTRES LOGEMENTS N'ONT PAS ÉTÉ CONÇUS EN FONCTION DES CRITÈRES D'ACCESSIBILITÉ, DE SORTE QU'ON LES RANGE DANS LA CLASSE 1 (ACCÈS LIMITÉ). LA MAJORITÉ DE CES LOGEMENTS APPARTIENNENT À DES PROPRIÉTAIRES DU SECTEUR PRIVÉ.

LE MANUEL DU BUREAU DES REGISTRES DE LOGEMENTS CONTIENT DES DÉTAILS SUR LE RÉPERTOIRE. ON A COMPILÉ SUR CHAQUE ENSEMBLE DE LOGEMENTS EXAMINÉ UN RÉSUMÉ DE 2 PAGES, QU'ON A EXPÉDIÉ PAR LA

POSTE AUX MUNICIPALITÉS, AUX BIBLIOTHÈQUES ET AUX ORGANISMES S'OCCUPANT DES PERSONNES HANDICAPÉES, AVEC MISE À JOUR CHAQUE ANNÉE.

LE RELEVÉ DE 1988 VIENT JUSTE D'ÊTRE TERMINÉ. QUARANTE-NEUF ENSEMBLES ONT ÉTÉ EXAMINÉS; LA COMPILATION EST EN COURS.

LES PERSONNES DÉSIREUSES D'OFFRIR UN LOGEMENT À PARTAGER SONT PRIÉES D'EN INFORMER LES RESPONSABLES DU REGISTRE LE PLUS TÔT POSSIBLE. DEUX FOIS PAR AN, ON ENVOIE UNE MISE À JOUR À TOUTES LES PERSONNES INSCRITES OFFRANT DES LOGEMENTS, EN LEUR DEMANDANT DE PRÉCISER LES CHANGEMENTS ET D'INDIQUER LES LOGEMENTS VACANTS, LE CAS ÉCHÉANT.

LE RÉPERTOIRE DES LOGEMENTS ACCESSIBLES COMPREND DES IMMEUBLES QUI N'ONT PAS ENCORE FAIT L'OBJET D'UN EXAMEN, À CONDITION QU'ILS SEMBLENT ACCESSIBLES. (ON CONSERVE EN OUTRE DES LISTES DE RÉSIDENCES PRIVÉES ACCESSIBLES; ELLES SONT INCOMPLÈTES, ÉTANT DONNÉ QUE LE RÉPERTOIRE EST AXÉ SUR LE LOGEMENT LOCATIF CLASSIQUE.)

CLIENTÈLE

ENTRE LE 1ER JANVIER 1987 ET LE 31 MARS 1988, LES AUTORITÉS DU REGISTRE ONT REÇU DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS DE 110 PERSONNES ET FAMILLES CHERCHANT DES LOGEMENTS ACCESSIBLES. ILS ONT AUSSI REÇU D'ORGANISMES DE CONSOMMATEURS ET DE PROPRIÉTAIRES 25 AUTRES

DEMANDES D'INFORMATION, D'AIDE FINANCIÈRE OU DE RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉNOVATIONS NÉCESSAIRES POUR ASSURER L'ACCESSIBILITÉ D'UN LOGEMENT.

LA VENTILATION DES DEMANDES D'INFORMATION SUR LES LOGEMENTS SE PRÉSENTE DE LA FAÇON SUIVANTE :

TYPE DE FAMILLES		POURCENTAGE
HOMME (SEUL)	19	17 %
FEMME (SEULE)	32	29 %
FAMILLE MONOPARENTALE	10	9 %
COUPLE SANS ENFANTS	27	25 %
COUPLE AVEC ENFANTS	22	20 %
FAMILLE AYANT UN OU DES ENFANTS HANDICAPÉS	16	50 % DES FAMILLES INSCRITES AVEC ENFANTS

ÂGE DU DEMANDEUR	
16-29 ANS	33
30-49 ANS	46
50-69 ANS	20
PLUS DE 70 ANS	11

ACCÈS DEMANDÉ	
1. FAUTEUIL ROULANT	73
2. MOBILITÉ LIMITÉE (CANNES, BÉQUILLES, MARCHETTE)	26
3. HANDICAPÉS VISUELS	2
4. HANDICAPÉS AUDITIFS	2
5. AUTRE	7

LOGEMENTS DEMANDÉS	
STUDIO	0
1 CHAMBRE	41
2 CHAMBRES	48
3 CHAMBRES	11
4 CHAMBRES ET PLUS	5
NE CONVIENT PAS	5

SOURCE DE REVENU *	
TRAVAIL À TEMPS PLEIN	29
TRAVAIL À TEMPS PARTIEL	4
SANS TRAVAIL (ASSURANCE-CHÔMAGE)	5
PENSION DE RETRAITE	17
PENSION D'INVALIDITÉ	38
ASSISTANCE SOCIALE	12
AUTRE	5

* DANS 16 CAS, IL S'AGIT DE LA SOURCE DE REVENU DES PARENTS D'UN ENFANT HANDICAPÉ.

LE REGISTRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES A AIDÉ 24 PERSONNES À TROUVER UN LOGEMENT ACCESSIBLE CONVENABLE. CINQUANTE AUTRES ATTENDENT ENCORE DE TROUVER UN LOGEMENT ACCESSIBLE À PRIX ABORDABLE.

VOICI QUELQUES EXEMPLES DE CAS OÙ LE REGISTRE A ÉTÉ TRÈS UTILE.

- UNE JEUNE FEMME AU DÉBUT DE LA TRENTAINE SOUFFRANT DE TROUBLES DE DÉVELOPPEMENT (EN PLUS D'AVOIR UNE MOTRICITÉ LIMITÉE), A ÉTÉ AIGUILLÉE VERS LE REGISTRE PAR UN GROUPE DE BÉNÉVOLES. ELLE HABITAIT AVEC SES PARENTS MAIS VOULAIT ÊTRE AUTONOME ET HABITER SEULE. ELLE AVAIT DEMANDÉ UN LOGEMENT PUBLIC QU'ON LUI AVAIT REFUSÉ. LE PERSONNEL DU REGISTRE L'A ENCOURAGÉE, AVEC L'AIDE BÉNÉVOLE, À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE LOGEMENT COOPÉRATIF. APRÈS L'AVOIR FAIT, LA JEUNE FEMME A ÉTÉ ACCEPTÉE DANS UN DÉLAI RAISONNABLE.

- UN COUPLE DANS LA SOIXANTAINE HABITAIT UN LOGEMENT COOPÉRATIF D'UNE CHAMBRE. L'ÉPOUSE DEVAIT LA PLUPART DU TEMPS SE DÉPLACER EN FAUTEUIL ROULANT; ELLE AVAIT BESOIN D'ÉQUIPEMENT DISPENSATEUR D'OXYGÈNE. LE COUPLE ÉTAIT TRÈS MÉCONTENT, PUISQU'IL LUI FALLAIT UN LOGEMENT DE 2 CHAMBRES. LE PERSONNEL DU REGISTRE LUI A CONSEILLÉ DE PRÉSENTER UNE DEMANDE À D'AUTRES COOPÉRATIVES AINSI QU'À DES ENSEMBLES D'HABITATION SANS BUT LUCRATIF. UN AN APRÈS LA PRISE DE CONTACT, UN LOGEMENT PLUS SPACIEUX EST DEVENU VACANT DANS UN AUTRE SECTEUR. LE COUPLE A PRÉSENTÉ UNE DEMANDE ET IL A PU L'OBTENIR.

- UNE MÈRE CÉLIBATAIRE DE TROIS ENFANTS, DONT UN GRAVEMENT ATTEINT DE PARALYSIE CÉRÉBRALE, A ÉTÉ AIGUILLÉE VERS LE REGISTRE PAR UN SERVICE MÉDICAL LOCAL. LA FAMILLE HABITAIT UN LOGEMENT DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE LOGEMENT. LA MÈRE DEVAIT TRANSPORTER SON FILS DANS LES ESCALIERS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR. ELLE SONGEAIT À LE PLACER, CAR ELLE AVAIT BIEN DU MAL À LUI DONNER LES SOINS NÉCESSAIRES. LE PERSONNEL DU REGISTRE L'A TENUE AU COURANT DES LOGEMENTS VACANTS DISPONIBLES. UN AN APRÈS LA PRISE DE CONTACT, IL L'A INFORMÉE QU'UN LOGEMENT COOPÉRATIF SUBVENTIONNÉ DE 3 CHAMBRES ÉTAIT DISPONIBLE. APRÈS UNE ENTREVUE, LA MÈRE S'EST VU OFFRIR LE LOGEMENT. ELLE A EMMÉNAGÉ PEU APRÈS.

LIAISON-LOGEMENT

LE 31 MARS 1988, LES RESPONSABLES DU REGISTRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES ONT SIGNÉ UNE ENTENTE AVEC L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ONTARIO.

IL S'AGISSAIT DE LANCER UN PROJET PILOTE DE LIAISON-LOGEMENT D'UNE DURÉE DE DEUX ANS, CONÇU POUR VÉRIFIER L'HYPOTHÈSE SELON LAQUELLE LE MANQUE D'INFORMATION NUIT AUX PERSONNES HANDICAPÉES CHERCHANT À TROUVER UN LOGEMENT ACCESSIBLE CONVENABLE.

LE PROJET A TROIS GRANDS OBJECTIFS :

1) CRÉER UN MÉCANISME PERMETTANT DE METTRE LES PROPRIÉTAIRES (GENS DU SECTEUR PRIVÉ ET ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF) EN CONTACT AVEC LES PERSONNES HANDICAPÉES CHERCHANT ACTIVEMENT DES POSSIBILITÉS DE VIVRE DE FAÇON AUTONOME DANS LEUR LOCALITÉ;

2) ÉLARGIR LA GAMME DES LOGEMENTS DISPONIBLES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, EN SENSIBILISANT LES PROPRIÉTAIRES ET LES LOCATAIRES AUX POSSIBILITÉS DE LA VIE COMMUNAUTAIRE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES;

3) ENCOURAGER L'AUTONOMIE ET L'INDÉPENDANCE DES PERSONNES HANDICAPÉES, EN LES AIDANT À ACQUÉRIR LES APTITUDES NÉCESSAIRES POUR COMMUNIQUER AVEC DES PROPRIÉTAIRES ET POUR NÉGOCIER DES LOYERS.

LES FONDS DE LIAISON-LOGEMENT ONT PERMIS À NOTRE SERVICE D'EMBAUCHER UN AGENT DE SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE CHARGÉ DE FAIRE CONNAÎTRE LE PROGRAMME DANS TOUS LES SECTEURS DE LA COLLECTIVITÉ.

NOUS AVONS EU PLUSIEURS ACTIVITÉS DE PROMOTION : UNE EXPOSITION POUR LES CENTRES COMMERCIAUX ET LES RÉUNIONS, ATELIERS ET RENCONTRES, À L'INTENTION PAR EXEMPLE DES GROUPES DE CONSOMMATEURS QUI S'OCCUPENT DES HANDICAPÉS; DES ANNONCES D'INTÉRÊT PUBLIC À LA TÉLÉVISION ET À LA RADIO, ET DES ANNONCES DANS LES JOURNAUX LOCAUX ET LES BULLETINS COMMUNAUTAIRES. EN OUTRE, L'AGENT DE SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE DONNERA DES EXPOSÉS AUX GROUPES DÉSIREUX DE SE RENSEIGNER SUR LE LOGEMENT ACCESSIBLE.

L'INFORMATISATION DES PROJETS EST EN COURS. TOUS LES TRAVAUX AURONT ÉTÉ MENÉS À BIEN EN DÉCEMBRE 1988.

PLANS D'AVENIR

* CONTINUER DE FAIRE LE PONT ENTRE LES HANDICAPÉS QUI CHERCHENT DES LOGEMENTS ET LES PERSONNES QUI EN OFFRENT.

* AIDER LES GROUPES DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS HANDICAPÉS QUI CHERCHENT À TROUVER DES LOGEMENTS ACCESSIBLES, EN PARTAGEANT L'INFORMATION REÇUE PAR LE REGISTRE AVEC LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX DE SUBVENTION.

* SENSIBILISER DAVANTAGE LES LOTISSEURS ET PROMOTEURS ET LES PERSONNES QUI OFFRENT DES LOGEMENTS À LA CONCEPTION SANS OBSTACLES POUR LES HANDICAPÉS.

* CONTINUER À COLLABORER ÉTROITEMENT AVEC TOUS LES GROUPES DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS HANDICAPÉS ET AVEC LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX, POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF D'OFFRIR UN LOGEMENT ACCESSIBLE ABORDABLE À TOUS CEUX QUI EN ONT BESOIN.

COMITÉ CONSULTATIF DES
REGISTRES DE LOGEMENTS

CONSEILLÈRE JACQUELIN HOLZMAN, PRÉSIDENTE

CONSEILLÈRE CLAUDETTE CAIN, COMITÉ D'URBANISME

ALEKSANDRS SPRUDZS, CONSEIL DES AÎNÉS

CAROL BURROWS, COORDONNATRICE, SERVICES D'APPUI À DOMICILE, CONSEIL SUR LE VIEILLISSEMENT

TRUDY SUTTON, DIRECTRICE, SERVICES SOCIAUX, YM-YWCA

LYNN CARSON, ADMINISTRATRICE, LOGEMENT, SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

KEVIN HINES, AGENT DES PROGRAMMES, HABITATION URBAINE

GINETTE ROBERGE, SUPERVISEUR, SOINS INFIRMIERS, SERVICE RÉGIONAL DE LA SANTÉ D'OTTAWA-CARLETON

KATHLEEN GOTTFRIED, ADMINISTRATRICE, ENSEMBLES D'HABITATION INTÉGRÉS, RESSOURCES COMMUNAUTAIRES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES (RCPH)

BILL ACHILLES, CONSEIL POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

DAVID KARDISH, DIRECTEUR, PROPRIÉTÉS, MROC

* SUZANNE SMITH, DIRECTRICE, SERVICE DE COORDINATION POUR LE PLACEMENT

* ELEANOR ROINE, SOINS SPÉCIAUX, SERVICES SOCiAUX, MROC

* KAY SAULNIER, SERVICES AUXILIAIRES À DOMICILE, CUMBERLAND

* JOYCE ROBINS, CONSEIL POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

NOTA : * - DÉMISSION

PERSONNEL

MARNIE CAPPE, ADMINISTRATRICE DU LOGEMENT, SERVICE DE L'URBANISME, MROC

SHARON PEEBLES, COORDONNATRICE DES REGISTRES DE LOGEMENTS

DANIEL A. HUNEAULT, COMMIS AU LOGEMENT

SUZANNE HALE, AGENT DE SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE

BÉNÉVOLES

BETTY ALLEN

ALBERTE CLOUTIER

VALERIE MANSFIELD

ANNEXE

LIGNES DIRECTRICES POUR LES COTES D'ACCESSIBILITÉ

CLASSE 1 : ACCÈS LIMITÉ

LE LOGEMENT OU L'IMMEUBLE N'EST PAS ACCESSIBLE EN FAUTEUIL ROULANT, MAIS IL PEUT L'ÊTRE POUR LES PERSONNES SOUFFRANT D'INCAPACITÉS MOTRICES MOINS GRAVES (UTILISANT DES MARCHETTES OU DES CANNES, ETC.).

POUR DÉCIDER SI CETTE COTE S'IMPOSE, EMPLOYER LES CRITÈRES DE LA CLASSE 3. SI LE LOGEMENT OU L'IMMEUBLE RÉPOND À TRÈS PEU D'ENTRE EUX, IL EST DE LA CLASSE 1.

CLASSE 2 : ACCÈS LIMITÉ POUR LES FAUTEUILS ROULANTS

LE LOGEMENT OU L'IMMEUBLE EST DANS UNE CERTAINE MESURE ACCESSIBLE EN FAUTEUIL ROULANT, MAIS IL NE L'EST PAS ENTIÈREMENT DANS CERTAINS CAS (LES SALLES DE BAINS OU LES CUISINES, PAR EXEMPLE).

POUR DÉCIDER SI CETTE COTE S'IMPOSE, EMPLOYEZ LES CRITÈRES DE LA CLASSE 3. SI LE LOGEMENT OU L'IMMEUBLE RÉPOND À CERTAINS D'ENTRE EUX SEULEMENT, IL EST DE LA CLASSE 2.

CLASSE 3 : ACCESSIBLE POUR LES FAUTEUILS ROULANTS

LE LOGEMENT OU L'IMMEUBLE A UNE ACCESSIBILITÉ MINIMUM POUR LES FAUTEUILS ROULANTS DANS TOUS LES CAS.

CRITÈRES APPLICABLES AUX LOGEMENTS ET AUX IMMEUBLES DE LA CLASSE 3

1. PORTES DE 32 PO (81 CM) DE LARGEUR AU MINIMUM
2. SEUILS DE PORTE DE ½ PO (1 CM) DE HAUTEUR AU MAXIMUM
3. PAS D'ESCALIERS (S'IL Y EN A, DES ASCENSEURS ACCESSIBLES DEVRAIENT DESSERVIR TOUS LES NIVEAUX)
4. SURFACES PLANES CONTINUES (DANS LES ALLÉES, LES CORRIDORS, ETC.)
5. CERCLES DE BRAQUAGE SUFFISANTS (AU MOINS 60 PO (1,5 M) DE DIAMÈTRE) DANS LES COULOIRS, À L'ENTRÉE DES ASCENSEURS ET DES PORTES.
6. DÉGAGEMENT SUFFISANT DANS LES SALLES DE BAINS, LES ESPACES DE STATIONNEMENT ET LES ZONES DE DÉBARQUEMENT.

CLASSE 4 : AIDES SPÉCIALES - MODIFICATIONS POUR LES FAUTEUILS ROULANTS

LE LOGEMENT OU L'IMMEUBLE DOIT NON SEULEMENT RÉPONDRE AUX CRITÈRES PRÉCISÉS CI-DESSUS, MAIS AUSSI ÊTRE ÉQUIPÉ D'INSTALLATIONS (RAMPES D'ACCÈS OU ÉLÉVATEURS HYDRAULIQUES, ACCESSOIRES SPÉCIALEMENT CONÇUS ET INSTALLÉS, COMME DES POIGNÉES DE PORTE À LEVIER, DES BARRES D'APPUI, ETC.) ET D'AUTRES DISPOSITIFS ASSURANT UN ACCÈS AUSSI COMMODE QUE POSSIBLE AUX PERSONNES EN FAUTEUIL ROULANT.

IL S'AGIT LÀ DES QUATRE COTES DE BASE ATTRIBUABLES À UN IMMEUBLE OU À UN LOGEMENT. SI LE LOGEMENT N'A PAS LA MÊME ACCESSIBILITÉ QUE LE BÂTIMENT, IL EST IMPORTANT DE LE SIGNALER.

ON AJOUTE DEUX CATÉGORIES SECONDAIRES À CES QUATRE CLASSES.

FACILITÉS SPÉCIALES POUR LES HANDICAPÉS VISUELS

LE LOGEMENT OU L'IMMEUBLE OFFRE DES FACILITÉS SPÉCIALES AUX HANDICAPÉS VISUELS, PAR EXEMPLE DES SURFACES CONTRASTANTES POUR LES PLANCHERS ET LES MURS, DES INDICATEURS TACTILES DANS LES ASCENSEURS ET LES ESCALIERS ET DES INDICATEURS SONORES DANS LES ASCENSEURS.

FACILITÉS SPÉCIALES POUR LES HANDICAPÉS AUDITIFS

LE LOGEMENT OU L'IMMEUBLE OFFRE AUX HANDICAPÉS AUDITIFS DES FACILITÉS SPÉCIALES, COMME DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ À INDICATEURS VISUELS ET DES SYSTÈMES VISUELS D'ALARME-INCENDIE.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'ENQUÊTE SUR L'ACCESSIBILITÉ

ZONE DE DÉBARQUEMENT

- COUVERTE
- DÉGAGEMENT DE 12 PI (3,7 M) DE LARGEUR AU MINIMUM
- SURFACE OU PLANCHER PLAT
- DISPOSITION PERMETTANT AUX PASSAGERS HANDICAPÉS DE DÉBARQUER DU CÔTÉ DROIT DU VÉHICULE

ALLÉES

- SANS OBJETS (BOÎTES À FLEURS, PIERRES) OU PROÉMINENCES POUVANT CAUSER DES BLESSURES (GRILLES DE CHAUFFAGE OU DE CLIMATISATION), AUTREMENT DIT SANS OBSTACLES
- SURFACE FERME ET PLATE (ASPHALTE EN BON ÉTAT, BÉTON, BRIQUES CIMENTÉES)

RAMPES

- ANTIDÉRAPANTES
- 36 PO (91 CM) DE LARGEUR AU MINIMUM
- PENTE INFÉRIEURE À 1 PO SUR 12 PO (2,5 CM SUR 30 CM)
- ÉQUIPÉES DE GARDE-FOUS
  - 32 PO À 36 PO (81 CM À 91 CM) DE HAUTEUR
  - 1½ PO À 2 PO (4 CM À 5 CM) DE DIAMÈTRE
  - 1½ PO (4 CM) DU MUR

STATIONNEMENT

- DÉGAGEMENT DE 12 PI (3,7 M) DE LARGEUR
- COUVERT
- PLANCHER PLAT
- RÉSERVÉ AU LOGEMENT
- RÉSERVÉ À DES CONDUCTEURS HANDICAPÉS

INSTALLATIONS PARTAGÉES (EXTÉRIEURES)

- PISCINE, TERRAIN DE JEUX, JARDIN-TERRASSE, ENLÈVEMENT DES ORDURES EXTÉRIEUR, PAR EXEMPLE

ESCALIERS

- NOTER LA HAUTEUR ET LA PROFONDEUR DES MARCHES, QUI DEVRAIENT ÊTRE RESPECTIVEMENT DE 6 PO À 7 PO (15 CM À 18 CM) ET DE 10 PO À 12 PO (25 CM À 30 CM)

COULOIRS

- AU MOINS 44 PO (110 CM) DE LARGEUR
- AU MOINS 4 PI (1,2 M) DE LARGEUR, LÀ OÙ DES FAUTEUILS ROULANTS DOIVENT TOURNER DANS UNE PORTE DE CÔTÉ, OU QUAND LA PORTE S'OUVRE EN S'ÉLOIGNANT DE LA PERSONNE EN FAUTEUIL ROULANT
- AU MOINS 5 PI (1,5 M) DE LARGEUR QUAND LA PORTE S'OUVRE EN DIRECTION DE LA PERSONNE EN FAUTEUIL ROULANT

PORTES

- AU MOINS 32 PO (81 CM) ET DE PRÉFÉRENCE 36 PO (91 CM) DE LARGEUR
- SEUIL D'AU MAXIMUM ½ PO (1 CM) DE HAUTEUR

INSTALLATIONS PARTAGÉES (INTÉRIEURES)

- PISCINE, BAIN TOURBILLON, SALLE DE LOISIRS, SALLE D'ENTREPOSAGE

BARRES D'APPUI

- 32 PO À 36 PO (81 CM À 91 CM) DU PLANCHER
- 1½ PO À 2 PO (4 CM À 5 CM) DE DIAMÈTRE
- 1½ PO (4 CM) DU MUR
- DE PRÉFÉRENCE DES DEUX CÔTÉS DE LA TOILETTE, DE LA BAIGNOIRE OU DE LA DOUCHE

AUTRES ESPACES À L'INTÉRIEUR DU LOGEMENT

- SOLARIUM, BUREAU-BOUDOIR, DÉBARRAS, PAR EXEMPLE

ESPACES PRIVÉS À L'EXTÉRIEUR

- JARDIN, BALCON, PATIO, DECK, PAR EXEMPLE

SERVICES COMMUNAUTAIRES ET TRANSPORTS EN COMMUN

- NOTER L'EMPLACEMENT ET L'ACCESSIBILITÉ DES MAGASINS, BUREAUX DE POSTE, BANQUES, CENTRES COMMERCIAUX, AIRES RÉCRÉATIVES, ETC.

- NOTER LE NUMÉRO DES AUTOBUS DESSERVANT L'ARRÊT D'AUTOBUS LE PLUS PROCHE
- NOTER SI LE SECTEUR EST DESSERVI PAR PARATRANSPO

HANDICAPS VISUELS ET AUDITIFS

NOTER SI LES AIDES SUIVANTES SONT FOURNIES :

- SYSTÈMES DE SÉCURITÉ À INDICATIFS VISUELS (MONITEURS DE TÉLÉVISION, PAR EXEMPLE)
- SIGNAL D'ALARME-INCENDIE VISUEL (LUMIÈRES CLIGNOTANTES, PAR EXEMPLE)
- INDICATEURS SONORES DANS LES ASCENSEURS
- INDICATEURS TACTILES
  - ASCENSEURS
  - ALARME-INCENDIE
  - ESCALIERS
- TEXTURES DES SURFACES CHANGEANTES DANS LES ESCALIERS
- PLANCHERS ET MURS DE COULEURS CONTRASTANTES
- ESCALIERS AVEC CONTREMARCHES